

PerKu en herbe

Concours de caisse claire

Bulletin d'inscription

à renvoyer avant le **10 mars 2015**
rempli, signé, validé, accompagné du règlement
et du certificat de l'établissement à :

CRR du Grand Nancy,
à l'attention de Mme Brygo, directrice adjointe
1, rue du Maréchal Ney
C.O. n°36 - 54035 Nancy cedex

règlement à l'ordre de P.A.S. France

Virement : IBAN = FR76 1820 6002 4945 4600 3300 190
Identifiant banque : AGRIFRPP882

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ / _____

E-mail _____

Représentant légal _____

Adresse _____

Établissement fréquenté _____

Nom du professeur _____

Catégorie : **A.** Débutant **B.** Préparatoire **C.** Confirmé

(1^{re} et 2^e années) (3^e et 4^e années) (5^e et 6^e années)

Je souhaite bénéficier des services de l'accompagnateur :

marimba / vibra (œuvre imposée) OUI - NON
piano (œuvre au choix) OUI - NON

Règlement du droit d'inscription
(25 € pour l'ensemble du concours)

à l'ordre de P.A.S. France
chèque joint / virement (joindre justificatif)

Œuvre choisie par le candidat en finale

(voir programme au verso)

Auteur : _____

Titre : _____

Signature
(du représentant légal du candidat)

Cachet de l'établissement

PerKu en herbe

Concours de caisse claire

Dans le but de favoriser les rencontres et les échanges entre jeunes musiciens, professeurs, familles et public, d'encourager la découverte et le développement du répertoire pédagogique et de promouvoir les instruments de percussion, P.A.S France organise, à l'occasion du festival Nancy Percute, un concours instrumental pour les jeunes musiciens de moins de 14 ans : PerKu en herbe.

Ce concours permettra à chaque instrumentiste « en herbe » de connaître la joie d'une rencontre musicale fraternelle, mais aussi de se mesurer amicalement à d'autres talents de son âge sous l'œil et l'oreille de pédagogues et de spécialistes de l'instrument.

Les meilleurs jeunes artistes se verront récompensés grâce à la générosité de la Percussive Arts Society et de différents partenaires. Pour l'année 2015, PerKu en herbe est consacré à la caisse claire et aux timbales.

Le jury

Le jury est composé de percussionnistes, professeurs de percussion et de directeurs de conservatoires.

Frédéric Macarez	Professeur au CRR de Paris, timbalier solo de l'Orchestre de Paris
Laurence Brygo	Directrice adjointe du CRR du Grand Nancy
Vassilena Serafimova	Soliste internationale
Damien Petitjean	Percussionniste solo à l'Orchestre de l'Opéra de Paris
Marcel Artzer	Timbalier solo de l'Orchestre de l'Opéra national de Lorraine
Paul Mootz	Professeur au Conservatoire de la ville de Luxembourg

Prix et récompenses

d'une valeur de 1000 € offerts par
Percussive Arts Society et les partenaires du concours

Directeur du concours : Frédéric Macarez
Organisation : Franck Dentesangle et Julien Béranger,
Professeurs au CRR du Grand Nancy

À l'occasion du festival

Nancy Percute

PAS France organise

PerKu en herbe

Concours de caisse claire
pour jeunes musiciens de 8 à 14 ans

Dimanche 29 mars

2015

Conservatoire à Rayonnement
Régional du Grand Nancy

Informations :

www.perkuenherbe.com
perkuenherbe@gmail.com



PerKu en herbe

Concours de caisse claire

Catégorie A : Débutant (1^{re} - 2^e années)

1^{re} épreuve : Qualification

Œuvre imposée : Jean-François DUREZ : Jeu de croches

extrait de Ra Ta Fla
10 pièces faciles et progressives pour caisse claire et clavier de percussion (éd. Journées de la percussion)

2^e épreuve : Finale

Œuvre imposée pour l'épreuve de qualification et

Une œuvre au choix pour caisse claire et piano dans la liste des œuvres ci-dessous (durée : 1 min à 1 min 45 sec)

- .Frédéric MACAREZ : *Trois Danses* (éd. Billaudot)
- .Frédéric MACAREZ : *Le Tacot de Paco* extrait de Caisse Noisette (éd. Billaudot)
- .Frédéric JOURDAN : *A l'aventure - version 2* (éd. Billaudot)
- .Thierry DELERUYELLE : *Marche lente* (éd. Lafitan)
- .Une œuvre originale pour caisse claire et piano de difficulté et de durée équivalentes aux œuvres ci-dessus.

Catégorie B : Préparatoire (3^e - 4^e années)

1^{re} épreuve : Qualification

Œuvre imposée : Franck DENTRESANGLE: Le Chat Tchacha

extrait de Ra Ta Fla
10 pièces faciles et progressives pour caisse claire et clavier de percussion (éd. Journées de la percussion)

2^e épreuve : Finale

Œuvre imposée pour l'épreuve de qualification et

Une œuvre au choix pour caisse claire et piano dans la liste des œuvres ci-dessous (durée : 1 min à 1 min 45 sec)

- .Alain LONDEIX : *Amusons nous n°1* (éd. Fuzeau)
- .Frédéric MACAREZ : *Parade* extrait de un premier concert (éd. Billaudot)
- .Frédéric MACAREZ : *Petite batterie* extrait de Caisse Noisette (éd. Billaudot)
- .Thierry DELERUYELLE : *Pourquoi pas* (éd. Lafitan)
- .Gianni SCICCIO : *La guerre des gnomes* (éd. Alfonse production)
- .Marcel JORAND : *les petits ras* (éd. François Dhalmann)
- .Dobri PALIEV : *Curving horo* extrait de Pieces for snare drum with piano accompagnement (éd. Event house)
- .Une œuvre originale pour caisse claire et piano de difficulté et de durée équivalentes aux œuvres ci-dessus.

Catégorie C : Confirmé (5^e - 6^e années)

1^{re} épreuve : Qualification

Œuvre imposée : Franck DENTRESANGLE: Le Beau Chat Nova

extrait de Ra Ta Fla
10 pièces faciles et progressives pour caisse claire et clavier de percussion (éd. Journées de la percussion)

2^e épreuve : Finale

Œuvre imposée pour l'épreuve de qualification et

Une œuvre au choix pour caisse claire et piano dans la liste des œuvres ci-dessous (durée : 1 min à 1 min 45 sec)

- .Jacque DELECLUSE : *A la manière de n°1* (éd. Leduc)
- .François DUPIN : *Le Mille-Pattes* extrait de Courtes pièces n°1 (éd. Leduc)
- .Frédéric MACAREZ : *Ultima* extrait de Caisse Noisette (éd. Billaudot)
- .James CURNOW : *Turkish March* extrait de First recital series for snare drum (éd. Curnow music)
- .Dobri PALIEV : *Movement* extrait de Pieces for snare drum with piano accompagnement (éd. Event house)
- .Une œuvre originale pour caisse claire et piano de difficulté et de durée équivalentes aux œuvres ci-dessus.

Ra Ta Fla



Ra Ta Fla Book est disponible à la vente :

à la Flûte de Pan, Di Arrezzo, Diam's et tous les magasins de partitions.

Règlement

1. A l'occasion du festival Nancy Percute, P.A.S.France organise un concours de caisse claire et de timbales le 29 mars 2015 au Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Nancy.
2. Ce concours s'adresse pour la catégorie caisse claire aux jeunes instrumentistes de moins de 14 ans répartis en trois catégories de niveaux : Débutant (1^{re} et 2^e années), Préparatoire (3^e et 4^e années) et Confirmé (5^e et 6^e années) et aux jeunes instrumentistes de moins de 16 ans pour la catégorie timbales répartis en deux catégories de niveaux : Préparatoire (cycle 2, 1^{re} et 2^e années) et Confirmé (cycle 2, 3^e année et plus).
3. Le jury est composé de percussionnistes, professeurs de percussion et de directeurs de conservatoires. Il est souverain, et ses décisions sont sans appel.
4. Le concours se déroule en deux épreuves publiques : Qualification (dès 9h) et Finale (dès 14h30). Les résultats sont communiqués à la fin de chaque épreuve. Le programme des épreuves figure en annexe du présent règlement. La photocopie de partition étant interdite, les candidats sont tenus de jouer avec les partitions originales.
5. Les inscriptions au concours doivent être effectuées avant le 10 mars 2015 au moyen du bulletin d'inscription ou sur papier libre comportant les mêmes renseignements : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, e-mail, nom de l'établissement fréquenté, catégorie(s) d'inscription, programme choisi et accompagnateur. Chaque demande d'inscription doit être signée par le représentant légal du candidat, validée par l'établissement dans lequel il étudie, et accompagnée d'un certificat de cet établissement indiquant le niveau instrumental du candidat et le nombre d'années d'études effectuées ainsi que du règlement du droit d'inscription (par chèque ou virement uniquement).
6. Les frais d'inscription (non remboursables) s'élèvent à 25 euros par candidat et par catégorie. Ils comprennent l'accès public au concours pour deux personnes, dans la limite des places disponibles.
7. Le nombre maximum de candidats est fixé à 70 pour l'ensemble du concours. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.
8. L'organisation du concours ne prend en charge ni frais de voyage ni frais de séjour pour les candidats. Cependant, des renseignements pourront être donnés aux candidats, notamment en ce qui concerne l'hébergement.
9. L'organisation du concours met à disposition les instruments nécessaires pour concourir. Les candidats ne pourront pas utiliser leur instrument personnel.
10. L'organisation du concours met à disposition des candidats les accompagnateurs nécessaires (piano et clavier de percussion), chaque candidat pouvant cependant concourir avec son propre accompagnateur. Cette information doit être précisée sur le bulletin d'inscription.
11. Le concours est doté de récompenses et prix offerts par la Percussive Arts Society et par des donateurs privés.
12. Les lauréats doivent être présents pour recevoir prix et récompenses. Dans le cas contraire, ceux-ci resteront acquis à l'organisation du concours. La cérémonie de remise des prix aura lieu le dimanche 29 mars 2015 à l'issue de l'épreuve finale.



Premier

B BERGERAULT

PERCU France



Percusticks

